

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2023 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 juillet, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 30 juin 2023, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents : 7

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, MILLON Gabin, BERTHUIIN Joël, REIN Murielle, CHATELAN Françoise, MILLON Gabin

Excusée: BARTHE Touria

Absent: DROGUE Christophe

Nombre de votants: 7

Secrétaire de séance: THIAULT Claudine

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 1er juin 2023

2 Ecole

Tarif de la cantine année scolaire 2023/2024

Mise en place d'une tarification sociale pour la cantine

Point sur la commission école du 15 juin

Point sur le conseil d'école du 29 juin

3 Personnel

Augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent d'animation

4 Matériel

Remplacement du véhicule communal

Acquisition tracteur

5 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

6 Bâtiments communaux

Travaux sur la toiture de la mairie

Eglise: stalagmite

Réhabilitation de la grange Marcon attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

Réhabilitation de la grange Marcon, retour sur la demande d'accompagnement ANCT

7 Urbanisme

Révision de la carte communale

Hameau de la Martelière: modification du parcellaire cadastral

8 Eau assainissement

Schémas directeurs

Tarifs eau assainissement

Bassins communaux

9 Intercommunalité

Choix collectif du modèle d'arceaux vélos

10 Points divers

Retour sur la Fête de l'ABC du samedi 24 juin

Projet astronomie, retour sur le rendez vous du 12 juin

Demande des Bobos d'Hugo pour l'organisation d'une course d'obstacles à l'automne 2024

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 1er juin 2023

Le procès verbal du conseil municipal du 1er juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 Ecole

Tarif de la cantine année scolaire 2023/2024

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du marché de fourniture des repas de la cantine scolaire, ceux-ci sont fournis par le Centre de la Matrassière SAS PAT MAT. Selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le tarif du repas fourni par le prestataire augmente chaque année. Le tarif du repas pour l'année 2023-2024 sera de 4.53€ HT par enfant.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 juin 2022, le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2022/2023 a été fixé à 4.79 euros par repas.

Au vu de l'augmentation du prix du repas par le fournisseur, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la cantine scolaire à 4,85 euros à compter de septembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de fixer le tarif de la cantine scolaire de Saint Julien en Vercors à 4,85 euros pour l'année scolaire 2023-2024.

Mise en place d'une tarification sociale pour la cantine

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat a mis en place depuis le 1er avril 2019 une aide (3€ par repas depuis 2021) pour une tarification sociale dans les cantines scolaires et permettre d'alléger le poids financier de ce service pour les familles aux revenus modestes.

Notre commune est éligible puisqu'elle est concernée par le rayon d'action de la DSR péréquation (Dotation Solidarité Rurale). Une convention pour une durée de 3 ans est signée avec l'Etat une fois le dossier déposé.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29;

Vu le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge;

Vu le décret 2021-123 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance;

Considérant que les conditions suivantes doivent être remplies:

- Commune éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale,
- Tarification sociale comportant au moins 3 tranches
- Tranche la plus basse ne dépassant pas 1€ par repas,

Monsieur le Maire propose l'application d'une tarification sociale à quatre tranches comme suit:

Quotient familial	Tarif
0 à 600	=> 0,90 € / repas
601 à 1000	=> 1€ / repas
de 1001 à 1500	=> 4 € / repas
supérieur à 1500	=> 4.85€ / repas

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place d'une tarification sociale pour la cantine suivant le quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de trois ans suivant les tranches de quotient familial suivant :

Quotient familial	Tarif du repas
0 à 600	0.90 €
601 à 1000	1 €
1001 à 1500	4 €
Supérieur à 1500	4.85 €

- SOLLICITE l'aide de l'État de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1€ à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, via un dossier qui sera transmis à l'Agence de Services et de Paiement.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention triennale et tous les documents afférents à ce dossier.

Point sur la commission école du 15 juin

Lors de cette commission ont été présentés aux délégués des parents d'élèves les projets pour la mise en place du périscolaire du matin et la mise en place d'une tarification sociale pour la cantine. Il a aussi été annoncé que seule la commune de Saint-Julien maintiendrait une convention avec la Maison de l'Aventure pour l'accueil du mercredi.

A été abordé le problème de la sécurité des enfants aux abords de l'école à Saint-Martin, une réunion sera sans doute organisée à l'initiative des parents délégués.

Point sur le conseil d'école du 29 juin

Le bilan de l'année fait par les enseignantes est positif, toujours beaucoup de projets, d'animations sportives et culturelles. De bonnes relations avec l'APE et les communes.

Pour la rentrée 2023 les effectifs seront les suivants: 25 élèves en maternelle et 41 élèves en élémentaire.

3 Personnel

Augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent d'animation

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 20 juillet 2022,

Considérant que l'entretien et le rangement de l'école maternelle demandent l'attribution d'un nombre supplémentaire d'heures, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification supérieure à 10% de la durée initiale de l'emploi est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial, permanent à temps non complet à raison de 17 heures 30 minutes hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2023,

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation territoriaux,

Grade : Adjoint d'animation

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Que la suppression du poste d'Adjoint d'animation territorial à raison de 14h30 hebdomadaires interviendra dans un second temps après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 311-1 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre Charges de Personnel, articles 6413 et 6450.

4 Matériel

Remplacement du véhicule communal

Monsieur le Maire rappelle que le véhicule d'occasion Nissan acheté en octobre 2017 nécessite des réparations coûteuses suite à de nombreuses pannes. Le cout de ces réparations est trop important par rapport à la valeur et à l'âge du véhicule. Il propose donc l'acquisition d'un nouveau véhicule de type 4*4 pickup adapté aux besoins de l'agent technique.

Monsieur le Maire présente les propositions suivantes :

-Ford Ranger super cabine, 63 000 km pour 32 048.76 euros TTC auprès de Saval SAS à Valence;

- Isuzu D MAX N57 MT, 7 820 km pour 39 412 euros TTC auprès de Techicauto à Saint-Marcel les Valence;

-Isuzu D MAX N57 MT, véhicule neuf pour 34 194 euros TTC auprès de Techicauto à Saint-Marcel les Valence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir le Ford Ranger super cabine, 63 000 km pour 32 050 euros TTC auprès de Saval SAS à Valence.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette acquisition.

Acquisition tracteur

La commune va faire une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, si accord, la commune pourrait bénéficier de 20% de subvention supplémentaire en plus de l'aide du département de la Drôme pour l'acquisition de matériel courant 2024. L'obtention de ces subventions est conditionnée au fait que le matériel soit utilisé pour le déneigement. Les élus doivent donc trouver une organisation afin d'internaliser le déneigement d'une partie des voies communales ; cela demeure complexe avec un seul agent technique.

5 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

Commission animation: Organisation du repas des habitants

Le Food-truck Le Croquant est d'accord pour proposer un repas à 18€ avec entrée, plat dessert. Comme en 2021 le repas des habitants le samedi 9 septembre sera selon le souhait de chacun soit un pique nique partagé soit un repas payant avec le Croquant.

Commission Itinérance et Patrimoine

-Liaison La balme Saint Julien:

Etude de la possibilité d'ouvrir un sentier pédestre afin de relier La Balme de Rencurel à Saint Julien en Vercors, un sentier existe déjà de La Balme aux Clots. A partir des Orcets est étudiée la possibilité de passer côté Est. Claudine Thiault, propose de prendre contact avec les propriétaires. A partir des hameaux Château / Les Janis, pas de possibilité à part la route. A partir de Piache, il est possible de prendre la route à droite, vérification à faire sur le cadastre pour connaître les propriétaires éventuels et voir si une liaison serait possible.

-Balisage Pas de l'Allier

Balisage d'un sentier tracé mais non répertorié sur le Pas de l'Allier qui part de Porte avant vers le sud et pourrait permettre aux randonneurs de ne pas emprunter le chemin forestier. Deux propriétaires sont identifiés, la commune de Saint-Julien et le propriétaire des parcelles D19, 20, 21, 22 et 23. Une demande écrite va être envoyée pour avoir l'accord des propriétaires et la possibilité de signer une convention.

-Balisage Porte du Diable et autour du village

Le balisage sur l'itinéraire de la Porte du Diable a été entièrement refait par l'éco garde, qui a ajouté des plaques rouges sur les poteaux de randonnée, indiquant les passages difficiles, et mis des balises très serrées dans le passage rocheux sous l'arche.

L'eco garde a également repris le balisage de tous les chemins depuis le Pas des Voûtes jusqu'à la Madone et autour du village.

6 Bâtiments communaux

Travaux sur la toiture de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a procédé à des travaux d'urgence pour bâcher une partie du toit de la mairie en décembre 2022 car d'importantes fuites avaient été détectées et des infiltrations d'eau de pluie constatées dans le bureau du secrétariat de la mairie. Aujourd'hui il est donc absolument nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation de l'ensemble de la toiture. A l'occasion de ces travaux seront également réalisées les opérations de dépose des cheminées aujourd'hui inutilisées, d'arasement du fronton qui est une porte d'entrée pour les infiltrations d'eau et de déplacement d'un luminaire en façade de la mairie.

Le montant total des travaux est estimé à 39 647.90€ HT.

Poste	Devis entreprise	Montant HT
Rénovation de la toiture	Bourguignon Bois	37 147.90€

Remplacement d'un luminaire	SDED	2 500.00€
Total		39 647.90€

Au vu des différentes demandes d'aides financières en cours, le plan de financement est le suivant à ce jour :

Subventions du Département de la Drôme	23 788.74€	En cours
Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes	7 929.58€	En cours
Reste à charge communal	7 929.58€	
<i>TOTAL</i>	<i>39 647.90 €</i>	

Monsieur Le Maire propose de valider ce programme de travaux et de solliciter des subventions auprès du Département de la Drôme dans le cadre de la dotation de solidarité territoriale et auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du contrat d'aide à la ruralité.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

- APPROUVE le programme de travaux d'un montant de 39 647.90€ HT pour les travaux à effectuer sur la mairie,
- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation de solidarité territoriale du Département de la Drôme,
- SOLLICITE une subvention au titre du contrat d'aide à la ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Eglise: stalagmite

Les élus discutent de l'état de la stalagmite située sur un socle à la droite de l'entrée de l'église. D'aucuns s'inquiètent d'un risque d'effondrement Claudine Thiault va voir avec les élus de La Chapelle en Vercors qui ont également une stalagmite sur leur commune ce qu'ils envisagent comme solution pour la conserver encore quelques temps et voir si cela peut être transposable pour la stalagmite de Saint-Julien.

Réhabilitation de la grange Marcon attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

Les éléments de programme pour la réhabilitation de la grange Marcon incluent le transfert de la mairie et de l'agence postale, l'installation d'un commerce, un espace de travail partagé, des espaces de rencontre et des espaces techniques.

Le montant prévisionnel des travaux est de 850 000 € HT. Une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire pour faire aboutir le projet avec pour objectif un démarrage de la mission à l'automne 2023.

Les éléments de la mission sont les suivants:

Mission de base, en réhabilitation de bâtiment avec EXE ou VISA : sur la base du Diagnostic réalisé précédemment.

- ♣ Diagnostic esquisse (DIAG / ESQ) ;

- ♣ Avant-projet sommaire (APS) ;
- ♣ Avant-projet définitif (APD) ;
- ♣ Projet (PRO) ;
- ♣ Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux (AMT)
- ♣ VISA des études d'exécution ou Etudes d'exécution (EXE)
- ♣ Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- ♣ Assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réception (et pendant la période de garantie de parfait achèvement des travaux) (AOR)

Missions complémentaires :

- ♣ Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux (OPC)
- ♣ Simulation thermique dynamique (STD)
- ♣ Etude d'éclairage
- ♣ Notice d'utilisation du bâtiment et guide d'entretien et de maintenance

Une consultation en Procédure Adaptée restreinte soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 à 8 a été lancée le 2 mars 2023. La date limite de réception des candidatures était fixée au 21 mars 2023 à 17h00.

Suite à l'analyse des 22 candidatures, 4 équipes ont été invitées à soumettre une offre dont la date de remise était fixée au 13 avril 2023 à 17h00.

Quatre offres ont été reçues : OAP Architecture, KYPSELI, Noémie GUIMBARD et Atelier COLL'MAXIT

Suite aux entretiens du mardi 2 mai 2023 et à l'analyse des offres, le classement a été effectué de la manière suivante:

Mandataire	Atelier COLL'MAXIT	Noémie GUIMBARD	KYPSELI	OAP Architecture
points relatifs au prix sur 30	28	23	29	30
points relatifs à la valeur technique sur 70	55	44	59	62

Note totale sur 100 points	83	70	88	92
Classement	3	4	2	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de choisir la proposition de l'équipe OAP Architecture, architectes et mandataire, et les Bureaux d'Etude, Alpes Structure, ECI et Echologos avec un forfait de mission de base avec EXE 1 de 93925€ HT soit 11.05%, missions complémentaires OPC 10200€, STD 1800€, étude d'éclairage 1200€ et notice d'utilisation du bâtiment 1500€.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Réhabilitation de la grange Marcon, retour sur la demande d'accompagnement ANCT

La commune a conventionné avec l'ANCT pour une durée de 6 mois pour un accompagnement dans la programmation d'un équipement de centralité au cœur du village dans l'esprit d'un tiers lieu.. L'ANCT financera à 100% le cout de l'étude.

7 Urbanisme

Révision de la carte communale

Les élus prévoient une délibération à l'automne pour engager la démarche de révision de la carte communale.

Hameau de la Martelière: modification du parcellaire cadastral

Les propriétaires sont d'accord pour prendre à leur charge les frais notariés, à voir s'il est indispensable d'établir un plan de division foncière avant rédaction et finalisation de l'acte de cession.

8 Eau assainissement

Schémas directeurs

Les élus doivent valider dans l'été les rapports finaux pour les trois schémas.

Tarifs eau assainissement

Les élus vont entamer une réflexion à l'automne sur les tarifs des prix des abonnements et de l'eau. Actuellement les tarifs des abonnements sont trop élevés, par rapport aux règles en vigueur sur la part de l'abonnement par facture. Si les prix des abonnements diminuent il faudra augmenter le tarif de l'eau pour conserver à minima les mêmes montants de recettes. Ce processus pourrait intervenir par lissage sur plusieurs années.

Bassins communaux

Lorsque l'eau de la source de la Martelière sera raccordé au réseau communal, dans le cadre des travaux préconisés par les schémas directeurs, il faudra probablement couper le bassin du hameau. L'eau potable du réseau n'a pas vocation à couler dans les bassins communaux à l'exception de la fontaine du village.

9 Intercommunalité

Choix collectif du modèle d'arceaux vélos

Les représentants des communes pilotes vont choisir collectivement le modèle qui sera retenu pour l'ensemble de la communauté de communes du Royans Vercors.

10 Points divers

Retour sur la Fête de l'ABC du samedi 24 juin 2023

La fête de la biodiversité du samedi 24 juin a montré tout l'intérêt que portent les habitants à ce projet: plus d'une centaine de personnes présentes sur les différents ateliers, de 8H00 du matin (sortie oiseaux) à minuit (18 personnes à la sortie chauve-souris), en passant par les différents ateliers de l'après-midi:

construction de nichoir, "dessiner la faune et la flore » avec une illustratrice, balades sur la reconnaissance des plantes dans les prairies fleuries, projection du film « Aux arbres paysan »...

Le groupe de travail ABC désire continuer le travail commencé:

- poursuivre le recensement naturaliste,
- sensibiliser les habitants aux richesses naturelles de leur commune
- réaliser des actions pour préserver cette biodiversité

Le groupe de travail demande à être accompagné par la commune et par le Parc pour prolonger ce projet dans les années à venir.

Projet astronomie: retour sur le rendez vous du 12 juin

Les élus ne souhaitent pas donner suite à ce projet qui n'est pas réalisable sur la commune.

Demande des Bobos d'Hugo pour l'organisation d'une course d'obstacles à l'automne 2024

L'association souhaiterait organiser une course d'obstacles dont le parcours encore à définir pourrait partir du champ qui sert de parking pour les Hemofolies, descendrait à travers champs jusqu'à Ponçon, partirait dans les bois pour aller ensuite aux Alberts et revenir au point de départ. Régulièrement le long du parcours, dans les champs et bois, seraient installés des obstacles divers et variés. Les conditions de mise en œuvre et d'assurance sont encore à définir. Murielle Rein va prendre contact avec l'association.

Cirque de Bournillon

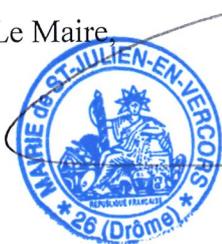
-La procédure d'inscription du spot highline dans le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Drome est en cours suite à la réunion qui s'est tenue le 3 juillet.

-Bivouacs sur le site

La commune va prendre un arrêté pour interdire les bivouacs sur ce site remarquable afin d'éviter toute dégradation des espaces naturels et tous feux.

La séance est levée à 21h30 la secrétaire de séance

Le Maire



La secrétaire de séance, Claudine Thiault

